

21 octobre 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LECTRA
(Euronext Paris)

Par courrier du 21 octobre 2008, la société Delta Lloyd Asset Management N.V. (1) (PO Box 1000, 1000 BA Amsterdam, Amstelplein 6, 1096 BC Amsterdam, Pays-Bas), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 octobre 2008, le seuil de 5% du capital de la société LECTRA et détenir pour le compte desdits fonds, 1 442 869 actions LECTRA représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 4,98% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions LECTRA sur le marché.

(1) Contrôlée au plus haut niveau par Aviva plc.

(2) Sur la base d'un capital composé de 28 495 514 actions représentant 28 983 595 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.